

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
COMMUNE DE VILLARD ST PANCRACE**

**CONVENTION D'ANIMATIONS DU SITE DE LA MINE DE LA CABANE  
PAR L'ASSOCIATION « CBGA »**

**Entre**

La commune de Villard Saint Pancrace (VSP), représentée par son Maire en exercice, M Sébastien FINE, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du.....

**D'une part,**

**Et**

L'association «Centre Briançonnais de la Géologie Alpine » (CBGA) représentée par son président, M. Raymond CIRIO.

**D'autre part.**

**Préambule**

La commune de VSP et le CBGA conviennent de développer un partenariat scientifique et de découverte autour des mines paysannes de la commune et plus largement du bassin minier de Briançon Sud.

Les partenaires devront communiquer ensemble sur cette action et plus largement sur les actions entreprises par la Maison de la Géologie et du Géoparc (MGG)

La commune et l'association agiront ensemble pour valoriser ce tourisme patrimonial industriel et scientifique.

Un réseau Nature Science Découverte devrait permettre de promouvoir cette détermination partagée de mise en valeur de nos richesses patrimoniales, historiques et scientifiques, tant auprès des résidents que des publics visiteurs, générant ainsi une activité culturelle et participant ainsi au développement économique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

**Il a été convenu ce qui suit:**

**Article 1 : Objet**

La commune de Villard Saint Pancrace possède un patrimoine minier remarquable. Depuis de nombreuses années des visites sont organisées autour de la mine dite de la cabane. Ces visites sont organisées par la commune en partenariat avec des bénévoles passionnés.

La galerie de la mine est visitable en partie en conformité avec les règles de sécurité.

**Article 2 : Destination et Conditions**

L'association CBGA s'engage à procéder à des animations autour de la mine de la Cabane

- 6 fois durant l'été 2020 entre le 08 juillet et le 24 août 2020

Le CBGA diligentera un accompagnateur formé en géologie.

La prestation du CBGA comprend, outre une documentation fournie aux participants :

- un exposé-présentation dans la salle du musée de la mine au Centre Montagne,
- la description du panorama des Puys, en rive droite de la Durance
- le transfert vers la mine, itinéraire pédestre au cours duquel sont étudiées les roches des terrains datés de l'époque Carbonifère
- une présentation sommaire de l'irrigation
- la visite de la mine
- le retour en salle de la montagne, bilan de la session

### **Article 3 : Durée**

La présente convention est établie pour l'année 2020.

### **Article 4 : Prix**

La commune de Villard St Pancrace versera une somme de 130 euros pour chaque prestation, à l'issue de la saison d'été.

### **Article 5 : Assurances**

L'association CBGA souscrira une assurance en responsabilité civile qui couvre ses activités et présentera l'attestation dès la signature de la présente.

### **Article 6 : Résiliation**

Le présent contrat sera résilié par l'inexécution par l'une ou l'autre des parties de leurs obligations et engagements respectifs.

A Puy St André le

A Villard-St-Pancrace le

Le Président de l'association,

Le Maire de Villard St Pancrace,

CIRIO Raymond

Sébastien FINE